



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 février 2026**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 décembre 2025, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN ; Juliette AUGERT, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET ; Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusés :	Christophe PERROUSSET, Hervé GARBE ; Pascale GOUILLOUX ;
Pouvoirs :	Christophe PERROUSSET à Michel MOINE Pascale GOUILLOUX à Raymond JOYARD Hervé GARBE à Jean-Marie PONCET
Secrétaire de séance :	Edda GRASSET

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2025 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

N°	TIERS	OBJET	Montant TTC en €	Date
DE2025-192-321	SNTP	Protection Poteau Incendie Bussy - ZA Fondelle	1236,00	16/12/2025
DE2025-192-322	GONCET	VMC Musée	1092,56	16/12/2025
DE2025-192-323	EURL SERRURERIE METALLERIE ND	Escalier Alu pour chambre froide	1320,00	16/12/2025
DE2025-192-324	CARRIER BOIS & DERIVES	Fourniture et pose nouveau plancher OSB - Renov appartement Impasse du four	1527,30	19/12/2025
DE2025-192-325	OTIS	Suite au contrôle APAVE du 11/12/2025, remplacement du boîtier phonie sur ascenseur des Pragnères et d'installation d'un GSM 4G.	2292,75	22/12/2025
DE2025-192-326	Garage Péchoux	Changement pneu arrière véhicule Dacia DUSTER suite sinistre	220,68	19/12/2025
DE2025-192-327	DIFCO	Produits d'entretien cantine scolaire	2354,99	22/12/2025
DE2025-192-328	HENRI Julien	Réassortiment de vaisselle pour la cantine scolaire	201,82	22/12/2025
DE2025-192-329	Le caveau bugiste	60 btes de Chardonnay / réceptions diverses - vœux du Maire	474,00	30/12/2025

N°	TIERS	OBJET	Prix TTC	DATE SIGNATURE
DE2026-192-001	BOUCHERIE FOUQUET	Réception vœux du maire 2026	3 700,00 €	17/12/2025
DE2026-192-002	ACRT	Location temporaire Borne Internet 4G/5G pour le complexe de la Vignette (80€ht Main d'œuvre mise en place) + Forfait mensuel 20€ht/mois)	120,00 €	08/01/2026
DE2026-192-003	EURL SERRURERIE METALLERIE ND	Fabrication 4 platines fixation barrière passage piéton - Groupe scolaire (déplacement barrières existantes)	264,00 €	08/01/2026
DE2026-192-004	SNTP	ANNULE ET REMPLACE DE2025-192-321 du 17/12/2025 suite erreur tarif fournisseur Fournitures et installation Portection Poteaux Incendie (Izernore)	2 796,00 €	08/01/2026
DE2026-192-005	AINTEGRA	AVENANT N° 2 MO PROGRAMME VOIRIE 2024 - rectificatif avenant 1 (DE2025-192-154)	15 216,00 €	08/01/2026
DE2026-192-006	Les Ateliers de Nierme	Carnets billets d'entrée musée archéologique	88,56 €	09/01/2026
DE2026-192-007	CERIG	Abonnement annuel "office 365 business" - 2 postes	717,60 €	06/01/20206
DE2026-192-008	CERIG	Intervention pour installation logiciel "Prérequis VBNet + population" poste Accueil ANTS	96,00 €	06/01/2026
DE2026-192-009	Patrimoine AURALPIN	Adhésion 2026 - musée archéologique	50,00 €	12/01/2026
DE2026-192-010	UNILIS	800 sacs de 25 kgs de sel de déneigement	4 588,80 €	12/01/2026
DE2026-192-011	Garage PECHOUX	Changement plaquette de frein véhicule Peugeot Partner FX894HR	261,32 €	13/01/2026
DE2026-192-012	Sandrine STABLO	3 représentations d'une balade contée ou d'un spectacle de contes diverses animations au musée	780,00 €	13/01/2026
DE2026-192-013	Bibliothèque pour l'école - PEMF	Livres boutiques du musée	102,74 €	13/01/2026
DE2026-192-014	unique heritage	Livres boutiques du musée	121,75 €	13/01/2026
DE2026-192-015	FERLUT Audrey	Remboursement frais kilométrique + frais de péage / conférence au musée du 25/04/2026	111,40 €	13/01/2026
DE2026-192-016	Fonderie Saint-Luc	300 médailles finition OR / Boutique musée archéologique d'Izernore	309,60 €	13/01/2026
DE2026-192-017	DIFCO	Fournitures entretien - cantine	847,78 €	15/01/2026
DE2026-192-018	PRO CONFORT ENERGIE	Kit électrodes chauffage services techniques	984,36 €	20/01/2026
DE2026-192-019	SONEPAR	Fournitures matériel électrique divers bâtiments	930,88 €	22/01/2026
DE2026-192-020	C.S.I.	3 lampes ELPLP91 pour TBI / école primaire	536,40 €	27/01/2026
DE2026-192-021	DECATHLON	Tee shirt floqués MUSEE ARCHEOLOGIQUE pour représentations	457,04 €	04/02/2026
DE2026-192-022	TECHNIC+	Vêtements de travail pour chantier de fouilles et représentations du musée archéologique	493,96 €	04/02/2026
DE2026-192-023	EBRA MEDIAS	Guide été 2026 - édition AIN / encart publicitaire musée archéologique	420,00 €	05/02/2026
DE2026-192-024	CROCHET ESPACES VERTS	ENTRETIEN ESPACES VERTS (7 zones)	13 756,80 €	09/02/2026
DE2026-192-025	DIFCO	Savon + essuie mains / école maternelle	1 782,00 €	10/02/2026
DE2026-192-026	Terrassement Petiot Stéphane	Fournitures de blocs d'enrochement paysagers / parking grande rue / Ilot Recordon	235,20 €	10/02/2026
DE2026-192-027	C.A.U.E.	Bulletin d'adhésion 2026	117,70 €	10/02/2026

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608 018 du 08 juin 2020

N°	OBJET	DATE
C2025034	Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement de la traversée du hameau d'Intriat, de l'entrée Sud de Pérignat et de l'entrée ouest d'Izernore	19/12/2025
C2025035	Convention avec le CD601 pour la l'adhésion à la plateforme de dématérialisation - 2026	19/12/2026
C2026001	Convention avec Fanny LORBAT pour le dépôt-vente de planches de stickers au musée	19/01/2026
C2026002	Convention avec HBA pour SVP.com	20/01/2026

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608 018 du 8 juin 2020 -

N°	OBJET	DATE
A2026001	Ouverture tardive la Chope du 06/02/2026	16/02/2026
A2026002	Ouverture tardive la Chope du 06/03/2026	16/02/2026
A2026003	Ouverture tardive la Chope du 10/04/2026	16/02/2026
A2026004	Ouverture tardive la Chope du 05/06/2026	16/02/2026

FINANCES

DELIBERATION 2026001 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 01/03/2026

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du tableau d'avancement 2026, il convient de modifier les effectifs de la façon suivante :

✓ Service scolaire

Suite à la promotion interne de deux agents, actuellement ATSEM, il convient de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er mars 2026. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C.

✓ Service administratif

Suite à la promotion d'un agent, il convient de créer un poste de rédacteur à temps complet, catégorie B. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre de rédacteur, catégorie B.

✓ Service culturel

Suite à l'évolution professionnelle d'un agent de ce service, concours et examen professionnel, il convient de créer deux postes à temps complet, l'un d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B, et l'autre d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, catégorie B et au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, catégorie C.

✓ Service technique

Suite à l'avancement de grade de deux agents :

- un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, catégorie C doit être créé. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C.
- un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet, catégorie C doit être créé. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint technique principal 1ère classe, catégorie C.

✓ Service de Police

Suite à la mutation d'un agent, il convient de créer un poste d'agent de police municipale catégorie C à temps complet. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois correspondant au poste.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/03/2026

SERVICE	TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/03/2026				
	GRADE	AUTORISE	POURVU STAGIAIRE/ TITULAIRE	POURVU CONTRACT	NON POURVUS
ADMINISTRATIF	ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0	0
	REDACTEUR	2	2	0	0
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0	0
	ADJ ADM TERRIT PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	0	1
	ADJ ADM TERRITORIAL	2	2	0	0
TECHNIQUE	TECHNICIEN catégorie B	1	0	1	0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0	0
	ADJ TECHN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0	0
	ADJ TECHN PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	1	0	4
	ADJ TECHN TERRITORIAL	3	1	1	0
	ADJ TECHN TERRITORIAL	4	3	0	1
SOCIAL	AGENT DE MAITRISE	2	2		
	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0	0
	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	0	1
	ASSISTANT DE CONSERVATION 2EME CLASSE	2	1	0	1
CULTUREL	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1E CLASSE	2	1	0	0
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	1	0	0
	ADJOINT DU PATRIMOINE	2	0	0	2
POLICE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2E CLASSE	1	1	0	0
	TOUS GRADES CATEGORIE C	1	0	0	1
		36	21	2	10
			23		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} mars 2026, 8 emplois permanents tels que décrits ci-dessus ; et d'adopter les modifications du tableau des emplois, ci-dessus présenté ;

DELIBERATION 2026002 : AUTORISATION DE PRISE ENCHARGE D'UNE FACTURE D'EAU SUITE A DEGRADATION DU RESEAU CHEZ UN LOCATAIRE

Madame le Maire expose les faits concernant la fuite ayant impacté le salon de coiffure « Allisson Coiffure », sis 510 Grande Rue sur la parcelle cadastrée section AB n° 121, dont les murs sont propriété de la commune.

Lors de la réception de sa facture d'eau, la gérante du salon « Allisson Coiffure » a constaté une consommation très excessive, indiquant l'existence d'une fuite.

Après constat des services communaux, il s'avère que la conduite d'eau après compteur, située dans une cave communale dont la gérante ignorait l'existence, était rompue, engendrant une fuite importante.

Les services techniques ont aussitôt procédé à la réparation de ce réseau.

Considérant que la commune d'Izernore est responsable, la fuite étant due à un défaut majeur d'entretien de la canalisation par la commune et que la gérante n'avait aucun moyen d'avoir connaissance de cette fuite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de prendre acte que la responsabilité de la Commune d'Izernore est engagée à titre exceptionnel et d'autoriser Madame le Maire à payer directement le montant de la facture d'eau à Haut Bugey Agglomération pour un montant de 4322,15 euros, correspondant à la facture émise par ce service.

DELIBERATION 2026003 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE TOITURES ET REMPLACEMENT DE L'HORLOGE - ÉGLISE

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet de restauration des toitures et le remplacement de l'horloge de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet définitif à la somme de 548 757 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 661 035,22 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de réalisation.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes au titre du Patrimoine Historique Bâti
- De l'Etat /DRAC
- De la Région au titre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine régional

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de Financement prévisionnel - IZERNORE RESTAURATION DES TOITURES ET REMPLACEMENT DE L'HORLOGE - phase étude partie ISMH						
DEPENSES		RECETTES				
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux	Montant de subvention
Honoraires Maitrise d'œuvre > PRO-DCE (APS-APD-PRO-ACT-VISA)	8 278,77 €	DRAC ETUDES MH			40,00%	4 569,00 €
Assistance à maitrise d'ouvrage - Phase étude (A-C-D-E)	3 000,00 €					
Coordinateur SPS - Phase étude (30% de la phase conception)	144,00 €					
Frais annexes		Sous-total subventions publiques			40,00%	4 569,00 €
		Autofinancement			60,00%	6 853,77 €
TOTAL PHASE ETUDE HT	11 422,77 €	TOTAL ETUDE			100,00%	11 422,77 €

Plan de Financement prévisionnel - IZERNORE RESTAURATION DES TOITURES ET REMPLACEMENT DE L'HORLOGE - phase TRAVAUX partie ISMH						
DEPENSES		RECETTES				
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux/coût total	Montant de subvention
TRAVAUX	548 757,00 €	DRAC TRAVAUX		30,00%	7,96%	51 736,15 €
Frais annexes éligibles	62 417,60 €	CD01	Patrimoine historique Bâti	15%	7,70%	50 000,00 €
Frais annexes non éligibles	38 437,85 €	REGION	Plan de Préservation et de mise en valeur du Patrimoine régional (PPP)	20%	18,80%	122 111,03 €
		Sous-total subventions publiques			34,46%	223 847,18 €
		Autofinancement			65,54%	425 765,27 €
TOTAL PHASE TRAVAUX HT	649 612,45 €	TOTAL PHASE TRAVAUX			100,00%	649 612,45 €

TOTAL DES DEPENSES HT	661 035,22 €
-----------------------	--------------

TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	34,55%	228 416,18 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT	65,45%	432 619,04 €
TOTAL RECETTES	100,00%	661 035,22 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement et d'autoriser Madame le maire à effectuer des demandes de subventions.

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

DELIBERATION 2026004 : RÉSIDENCE LES PRAGNERES - AVENANT 1 MARCHE MAITRISE ŒUVRE - APD

Madame le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Résidence LES PRAGNERES a été attribué au cabinet ATELIER D'ARCHITECTURE GREGOIRE MAGNIEN pour un montant total d'honoraires initial de 141 525,00 € HT

L'Estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 1 535 000,00 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 1 526 936,47 € HT

La phase APD est validée.

☛ S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions APS à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire. Les missions complémentaires étaient rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Après échanges avec le Maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux qui est quasiment identique au montant de l'estimation provisoire, il est convenu que le montant total des honoraires reste inchangé à 141 525,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Résidence Les Pragnères et de porter fixation du montant définitif du montant des honoraires du maître d'œuvre.

Il porte également fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 526 936,47 € HT et approuve la phase APD.

Il autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION 2026005 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PRAGNERES

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet de rénovation de la résidence autonomie les Pragnères.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire à 1 526 936,47 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 812 620,65 € HT

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif transition écologique
- Au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) pour l'ETAT
- De la MSA
- Du Fonds vert pour l'ETAT
- De la CARSAT
- De HBA

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de financement prévisionnel - Iznore - Rénovation du bâtiment des Pragnères Résidence Autonomie							
DEPENSES		RECETTES					
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet
Travaux intérieur et extérieur	1 174 091,25 €	CARSAT			50,00%	587 045,63 €	32,39%
		DETR	Construction	200 000 €			
		MSA	sur le mobilier	20 000 €	15,30%	200 000,00 €	11,03%
		CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	9,95%	130 000,00 €	7,17%
		HBA	Rénovation énergétique des bâtiments				
frais annexes éligibles	132 690,90 €					917 045,63 €	50,59%
Travaux de rénovation énergétique	352 845,22 €	Fonds Vert	Rénovation énergétique des bâtiments publics	taux moyen 25 %	25,00%	98 180,58 €	5,42%
frais annexes éligibles	39 877,10 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite	20,00%	78 544,46 €	4,33%
						176 725,04 €	9,75%
Frais annexes non éligibles	113 116,18 €						
TOTAL HT	1 812 620,65 €	Sous-total subventions publiques				1 093 770,67 €	60,34%
		Autofinancement				718 849,99 €	39,66%
		TOTAL				1 812 620,65 €	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement et d'autoriser Madame le maire à effectuer des demandes de subventions ; il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

URBANISME

DELIBERATION 2026006 : AVIS SUR LE NOUVEL ARRÊT DU PLUiH VOTÉ PAR HBA LE 16/12/2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

☞ La délibération de HBA en date du 06/04/2023 relative à l'élaboration d'un PLUiH - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat - à l'échelle des 42 communes de son territoire ;

☞ La délibération 2024029 du 09/12/2024 du Conseil Municipal d'Iznore relative à l'arrêt du projet de révision du PLUiH après délibération de HBA du 08/10/2024 ;

☞ La délibération de HBA en date du 16/12/2025 relative au nouvel arrêt du PLUiH de HBA ;

Ce projet de PLUiH a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par mail du 29 janvier 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur ce nouvel arrêt du PLUiH ; sans réponse, cet avis sera réputé favorable.

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu par mail le lien lui permettant de se rendre sur le site de HBA afin de consulter et prendre connaissance de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au nouvel arrêt du PLUiH en date du 16/12/2025.

DELIBERATION 2026007 : ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE IMMOCAR POUR INTÉGRATION A LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les parcelles de voirie sises rue des Frênes et impasse des Charmes selon tableau ci-après, appartenant à la Société IMMOCAR feront l'objet d'un classement dans la voirie communale.

La commune doit auparavant acquérir ces biens.

SECTION	N°	SURFACE en m ²	ZONAGE	LOCALISATION
AI	128	270	U4	Rue des Frênes
AH	77	52	U4	Impasse des Charmes
TOTAL		322		

Elle indique que la Société IMMOCAR, représentée par Madame Julie CARMINATI, a donné son accord pour céder ces parcelles à la commune à l'Euro symbolique et elle invite de Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir à l'Euro Symbolique les parcelles ci-dessus mentionnées et de charger Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, d'établir les actes de cession au profit de la commune, les frais inhérents à ces acquisitions seront à la charge de la commune.

DELIBERATION 2026008 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DES CONSORTS CARMINATI POUR INTÉGRATION A LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une parcelle de voirie sise rue des Frênes selon tableau ci-après, appartenant aux consorts CARMINATI fera l'objet d'un classement dans la voirie communale.

La commune doit auparavant acquérir ces biens.

+	N°	SURFACE en m ²	ZONAGE	LOCALISATION
AI	131	783	U4	Rue des Frênes
TOTAL		783		

Elle indique que les CONSORTS CARMINATI, représentés par Madame Mathilde FAVRE et Madame Julie CARMINATI a donné son accord pour céder cette parcelle à la commune à l'Euro symbolique et elle invite de Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité - Madame Mathilde FAVRE, concernée, ne prend pas part au débat ni au vote - d'acquérir à l'Euro Symbolique la parcelle ci-dessus mentionnée auprès des consorts CARMINATI, représentés par Madame Mathilde FAVRE et Madame Julie CARMINATI.

Il charge Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, d'établir les actes de cession au profit de la commune et de prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition.

DELIBERATION 2026009 : ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE M. et Mme Albert CARMINATI POUR INTÉGRATION A LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les parcelles de voirie sises rue de la Mode selon tableau ci-après, appartenant à M. et Mme Albert CARMINATI feront l'objet d'un classement dans la voirie communale.

La commune doit auparavant acquérir ces biens.

+	N°	SURFACE m ²	ZONAGE	LOCALISATION
AH	0049	33	U4	Rue de la Mode
AH	0050	37	U4	Rue de la Mode
TOTAL		70		

Elle indique que Monsieur et Madame Albert CARMINATI, ont donné leur accord pour céder ces parcelles à la commune à l'Euro symbolique et elle invite de Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, Madame Mathilde FAVRE, concernée, ne prend pas part au débat ni au vote d'acquérir à l'Euro Symbolique les parcelles ci-dessus mentionnées.

Il charge Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, d'établir les actes de cession au profit de la commune, et prend en charge les frais inhérents à ces acquisitions,

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Christianne MAURON présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la visite de Monsieur MASSARD, Inspecteur académique le 13 janvier 2026.

L'académie recense moins de 6000 élèves dont moins de 800 pour le département de l'Ain.

Pour l'école des III colonnes : 10 classes comptant chacune 24 élèves, l'ouverture d'une 11^{ème} classe est en prévision, ce qui permettra à la directrice d'être totalement déchargée.

Les inscriptions ont été lancées, pour 2026 24 petites sections environ sont attendues.

Il est à noter que les dérogations feront l'objet d'une étude particulière et qu'une attention particulière sera portée aux écoles alentour afin de ne pas les défavoriser. Les critères de dérogations seront adaptés.

M. MASSARD précise que les recrutements d'enseignants se basent sur un niveau national de BAC+3 ans et BAC + 5 ans. Un « berceau » de stagiaires sera attribué sur l'école d'Izernore.

VIE SPORTIVE

Monsieur Xavier BOSSAN informe le Conseil Municipal que Histhoiria et VOCAL'IZE ont planifier leur assemblée générale, un ou plusieurs membres de la commission sports seront présents.

VIE CULTURELLE

Madame Françoise DESMIDT fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission culturelle du 11/02/2025 relative aux projets du musée archéologique :

- Apéro'archéo
- Cycle conférences
- Ateliers vacances
- Nuit des musées
- Journées Européennes de l'Archéologie

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements adressé par les médecins de la Maison de Santé du Frêne.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information de vente immobilière sur les parcelles sises à l'est de la mairie, propriété PELOUX DE REYDELLET DE CHAVAGNAC pour une partie bâtie et une partie non bâtie.

Claire ZARA-MARMETH informe le Conseil Municipal que le nettoyage de printemps aura lieu le 11 avril 2026, les affiches sont en cours de réalisation avec Eryne à l'accueil de la mairie.
Elle ne pourra pas assister cette année à l'opération, d'autres élus prendront le relais.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL : élections municipales les 15 et 22 mars 2026 - Planning en cours

CLOTURE DE LA SEANCE à 20h30

Edda GRASSET,

Secrétaire de séance

Sylvie COMUZZI,

Maire d'Izernore